

COMMISSION JURIDIQUE
REUNION TELEPHONIQUE DU 31/01/2026

Présents : Mrs J.VARLET – D.HARY – F.PLAYE – C.FOURNIER

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Courrier de BOULOGNE ESL déclarant le forfait général de son équipe U 19 D 1 B. Amende 50 euros
Courrier de GR. LYSAFOOT déclarant le forfait général de son équipe U 15 D 3 F. Amende 50 euros.

Reprise d'un dossier.

U 11 OUEST D 3 C 55113813 GR. TERRE D'OPALE – EQUIHEN PL US 1. Suite à une erreur administrative, la commission homologue le match sur son résultat et annule l'amende. Homologué : GR. TERRE D'OPALE 2 EQUIHEN PL US 2.

Journée du 17/01/26

U 19 D 2 A 54130310 LONGUENESSE MALA FC – BEZINGHEM AS. 1er forfait de BEZINGHEM AS.
Homologué : LONGUENESSE MALA FC 3 - BEZINGHEM AS 0 par forfait. Match retour le 28/03/26 à LONGUENESSE MALA FC. Amende 15 euros à BEZINGHEM AS.

U 17 D 2 A 54131764 FORT VERT FJEP – LE PORTEL CA PLAGE. 1er forfait de LE PORTEL CA PLAGE.
Homologué : FORT VERT FJEP 3 - LE PORTEL CA PLAGE 0 par forfait. Match retour le 28/03/26 à FORT VERT FJEP. Amende 15 euros à LE PORTEL CA PLAGE.

U 17 D 2 A 54131765 ST MARTIN BG – OYE PLAGE ES. 1er forfait de OYE PLAGE ES. Homologué : ST MARTIN BG 3 - OYE PLAGE ES 0 par forfait. Match retour le 28/03/26 à ST MARTIN BG. Amende 15 euros à OYE PLAGE ES.

U 16 D 2 B 54132407 ETAPLES AS B – BOURTHES US. Réserves de BOURTHES US sur la qualification et la participation au match des joueurs FARINEAU Gabriel licence 2547815818 et BADOR Younes licence 2547883318. Motif : Au moins un joueur ayant disputé la dernière rencontre en équipe supérieure participe au match, celle-ci ne jouant pas ce jour. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 14/12/25 en coupe U 16 des hauts de France. ABBEVILLE SC – ETAPLES AS. Le joueur FARINEAU Gabriel est dans ce cas. Homologué : ETAPLES AS B 0 - BOURTHES US 3 par pénalité. Droit remboursé à BOURTHES US. Amende 30 euros à ETAPLES AS.

U 11 NORD D 3 C 55112613 Match homologué : CALAIS MARCK F 1 - CALAIS CATENA 3

Journée du 24/01/26

U 16 D 2 B 54132396 Match homologué : LE TOUQUET/TUBERSENT 4 - BOURTHES US 6

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : M. C. FOURNIER